



HAL
open science

Y a-t-il un tigre étalon ?

Filipe Drapeau Vieira Contim

► **To cite this version:**

Filipe Drapeau Vieira Contim. Y a-t-il un tigre étalon ?. Cahiers philosophiques, 2023, Cahiers Philosophiques, N° 172 (1), pp.25-42. <10.3917/caph1.172.0027>. <hal-04414762>

HAL Id: hal-04414762

<https://hal.science/hal-04414762v1>

Submitted on 29 Oct 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Y a-t-il un tigre étalon ?

Filipe Drapeau Vieira Contim (Univ Rennes, CAPHI EA 7463)

Paru dans *Cahiers Philosophiques*, 172/1, 2023, p. 25-42.

Résumé : Les termes d'espèce naturelle (« Tigre », « Hêtre », « Or », etc.) font débat : s'agit-il de termes *descriptifs* qui exprimeraient des caractéristiques des objets tombant dans leur extension, ou fonctionnent-ils plutôt comme des *noms* qui désigneraient directement leur espèce, sans l'intermédiaire d'une description ? Selon la Théorie Causale de la Référence (TCR), un terme comme « Tigre » nomme directement l'espèce du Tigre grâce à l'ostension d'un échantillon de tigres individuels qui constitue l'étalon de référence pour les usages ultérieurs du terme. Je me propose ici de confronter la TCR à la pratique des noms de taxons telle qu'elle est réglée par le *Code International de Nomenclature Zoologique*. Je tâcherai de montrer qu'en dépit de contre-exemples avancés récemment, les prédictions de la TCR sont vérifiées par les noms scientifiques d'espèces et de sous-espèces.

1. Introduction

Que signifient les termes d'espèce naturelle, comme « Or », « Hêtre » ou « Tigre » ? Sont-ce des termes *descriptifs* qui expriment des propriétés ou des attributs, à la manière d'adjectifs comme « rond » ou « célibataire » ? Ou s'apparentent-ils plutôt à des *noms* dont la fonction serait de désigner directement une certaine sorte ou classe naturelle de choses, sans passer par l'intermédiaire d'une description ? Après avoir éclipsé le descriptivisme au début des années 1970, la théorie causale de la référence des termes d'espèce (TCR) élaborée par Kripke et Putman est devenue aujourd'hui la sagesse dominante. Dans la version kripkéenne de la TCR, un terme comme « Tigre » est censé nommer l'espèce du Tigre directement, sans recourir à une description, grâce à l'ostension d'un échantillon restreint de tigres individuels qui constitue l'étalon de référence pour tous les usages ultérieurs du terme, aussi éloignés soient-ils du baptême d'origine. Si la TCR a été beaucoup discutée, rares sont les travaux qui cherchent à la confronter à la pratique effective des noms scientifiques de taxons telle qu'elle est réglée par le *Code International de Nomenclature Zoologique*. C'est ce que je me propose de faire ici. Je tâcherai de montrer que bien qu'elle ait été élaborée sans connaissance de la nomenclature zoologique, la TCR trouve une confirmation dans l'usage des noms scientifiques d'espèces et de sous-espèces. Je tenterai en particulier de montrer que certains contre-exemples avancés récemment constituent tout au contraire une confirmation de la TCR et vérifient notamment les prédictions que la théorie est amenée à faire concernant

l'identification des exemplaires étalons. Si ce que j'avance est juste, il y a un sens auquel on peut dire qu'il y a un tigre étalon, comme il y a, ou il y a eu, un mètre étalon.

2. Kripke et la fixation ostensive de la référence des termes d'espèce

Le descriptivisme à l'égard des termes d'espèce a longtemps fait consensus. Selon cette conception, un terme d'espèce est synonyme d'une certaine description définie qui exprime les propriétés individuellement nécessaires et conjointement suffisantes – généralement des traits manifestes ou facilement observables – qu'un objet doit satisfaire pour tomber dans l'extension du terme. Le sens du terme « Tigre », par exemple, pourrait être paraphrasé au moyen de la description définie « Le félin carnivore, long de 3 m à l'âge adulte, dont la robe est jaune et rayée de noir ».

Les défauts du descriptivisme des termes d'espèce sont bien connus depuis que Kripke les a mis au jour dans la troisième conférence de *La logique des noms propres*. Si « Tigre » est synonyme de la description vue plus haut, alors il est *analytiquement* vrai, c'est-à-dire vrai en vertu de la signification de « Tigre », que le Tigre est un félin carnivore long de 3 m, etc., ce qui a deux conséquences, l'une modale, l'autre épistémique : 1°) il est *nécessaire* que le Tigre soit un félin carnivore long de 3 m, etc., autrement dit il est vrai dans tous les mondes possibles qu'un individu est un tigre si et seulement s'il possède ces propriétés. 2°) Il est *vrai a priori* que le Tigre possède ces propriétés : la signification de « Tigre » exclut qu'on puisse découvrir dans notre monde un tigre auquel manquerait l'une de ces propriétés, ou du moins la plupart d'entre elles. Or comme le fait valoir Kripke, ces deux conséquences sont manifestement fausses : 1°) Il est contingent que le Tigre possède les propriétés phénotypiques qu'il a actuellement. On peut facilement imaginer un cours contrefactuel de la lignée des tigres dans lequel, sous l'effet de mutations et de pressions sélectives différentes de celles qui ont prévalu dans notre monde, les tigres n'auraient pas été des grands carnivores mais des omnivores de la taille d'un chat, à robe uniforme plutôt que rayée, etc., tout en restant des tigres. 2°) On ne peut pas exclure a priori – même si c'est improbable à la lumière de nos connaissances empiriques – la découverte de tigres totalement atypiques dans notre monde actuel. Peut-être découvrirons-nous un jour une population insulaire de tigres nains, albinos, etc., et qui pourtant appartiennent à l'espèce des tigres à l'aune des concepts d'espèces défendus par les biologistes : ces tigres nains sont interféconds avec les tigres typiques, leurs lignées respectives ont en commun un ancêtre très récent, etc.

Kripke en conclut que le descriptivisme des termes d'espèce est erroné, à la fois comme théorie du sens et comme théorie de la référence : (i) Les termes d'espèce ne sont pas synonymes de descriptions définies ; (ii) ils n'ont pas leur référence fixée au moyen d'une description définie. Si, contrairement à Putnam, Kripke en dit assez peu sur la sémantique des termes d'espèce appelée à remplacer le descriptivisme, il a en revanche une vue plus précise sur la façon dont leur référence est fixée. La question se pose car si un terme d'espèce n'a pas

sa référence fixée par une description définie, comment se voit-il assigner cette espèce-là plutôt qu'une autre à titre de référent ? Selon Kripke, la fixation de la référence d'un terme d'espèce prend la forme d'un baptême *ostensif* qui procède par monstration d'un échantillon limité d'exemplaires de l'espèce, ces exemplaires constituant l'étalon de référence sur lequel doivent se régler les usages subséquents du terme. Dans le cas du terme « Tigre », le baptême, qui n'est pas forcément ritualisé et peut demeurer tacite, pourrait être explicité de la façon suivante : « Désormais, « Tigre » désignera l'espèce qui est exemplifiée par la plupart de ces individus », où « ces individus » est un démonstratif désignant un échantillon d'exemplaires que le locuteur est en mesure de percevoir.

Il faut insister sur le sens fort que revêt ici la « fixation » de la référence par ostension. Kripke ne se contente pas de dire que l'ostension d'exemplaires permet d'assigner une référence à un terme d'espèce au moment du baptême. L'idée mise en avant est que cette assignation est *durable* : l'ostension d'exemplaires originels doit permettre de *stabiliser* la référence du terme en dépit des révisions qu'on pourra apporter par la suite à notre connaissance de l'espèce. Ainsi, peut-être apprendrons-nous un jour que les tigres ne sont pas des félins mais en réalité des grands marsupiaux, qu'ils ne sont pas carnivores mais omnivores, etc. En dépit de ces bouleversements dans notre représentation du Tigre, « Tigre » continuera à désigner la même espèce que celle qui lui a été assignée lors du baptême. Selon Kripke, cette stabilité référentielle tient au fait que les usages futurs d'un terme d'espèce héritent de la référence de ses usages originaires via une chaîne causale de transmission du terme, de la même façon que pour les usages d'un nom propre. Kripke ne défend donc pas une simple théorie causale de la référence mais plus encore une théorie causale *historique*¹ dans laquelle les usages originaires d'un terme d'espèce jouissent d'une autorité référentielle par rapport aux usages subséquents. De son côté, le descriptivisme s'avère incapable de rendre compte de la stabilité référentielle : la description définie associée à un terme d'espèce capturant les caractéristiques connues de l'espèce à un certain instant *t*, toute découverte ou révision substantielle de l'état de nos connaissances devrait entraîner un changement de signification du terme, et donc potentiellement aussi de sa référence².

3. Le tigre étalon

Cette priorité référentielle du baptême ostensif comporte une conséquence étonnante. En effet, si la référence d'un terme d'espèce est fixée par l'ostension de quelques exemplaires jouant le rôle d'étalon de la référence, c'est donc une vérité *a priori* et non pas empirique que ces

¹ S. Kripke, *La logique des noms propres*, Paris, Éditions de Minuit, 1982, p 128.

² Notons qu'un changement de signification n'entraîne pas nécessairement un changement de référence, deux termes pouvant avoir des sens distincts et pourtant même référence, comme l'illustre le célèbre exemple de Frege des noms « Hesperus » et « Phosphorus » désignant tous deux Vénus. Il n'en demeure pas moins que l'identité de sens garantit l'identité de référence, ce qui fait que la stabilité référentielle n'est plus garantie dans le descriptivisme.

exemplaires appartiennent à l'espèce en question. Kripke assume explicitement cette conséquence :

« Si nous imaginons un baptême hypothétique [...] de cette substance, nous devons imaginer une cérémonie où la « définition » serait à peu près : « L'or est la substance exemplifiée par les spécimens que voilà, ou du moins par la plupart d'entre eux ». [...]. La définition exprime [...] une vérité a priori, tout comme la définition du mètre « 1 mètre = la longueur de [la barre étalon] S » : ces définitions *fixent une référence*. Je crois qu'en général c'est ainsi qu'on fixe la référence des noms d'espèce naturelle (que ces espèces soient chimiques, végétales ou animales) : on définit la substance comme l'espèce qu'exemplifient (pour la plupart) les éléments d'un échantillon donné³ ».

Dans ce passage, Kripke compare les exemplaires servant à baptiser une espèce, ici l'or, au mètre étalon. Si le terme d'unité de mesure « le mètre » désigne par convention la longueur de la barre S de platine iridié conservée à Sèvres, alors il est vrai a priori que S est longue de 1 mètre, il est inutile et même absurde de tenter de la mesurer pour le savoir, ce fait est garanti à l'avance par la façon dont on a fixé la référence du terme. Il en va de même *mutatis mutandis* des exemplaires pointés lors du baptême de l'or. Si la référence de « or » est fixée par l'ostension de certains exemplaires, alors il est vrai a priori que ces exemplaires, s'ils sont de la même substance, sont des portions d'or plutôt que d'une autre substance. En revanche, pour la multitude des morceaux extérieurs à l'échantillon d'origine, savoir s'ils sont des portions d'or plutôt que d'une autre substance est bien entendu une question empirique à laquelle seuls les tests du chimiste ou de l'orfèvre peuvent répondre. Plus généralement, la théorie causale historique de la référence (ci-après TCR) défendue par Kripke implique, pour tout terme d'espèce « E » introduit par ostension d'un échantillon restreint d'individus i_1, i_2, \dots, i_k :

(A PRIORI) : Il est vrai a priori que si i_1, i_2, \dots, i_k sont de la même sorte, alors i_1, i_2, \dots, i_k sont de l'espèce E.

L'assertion « i_1, i_2, \dots, i_k sont des E » est donc *immunisée à l'encontre de l'erreur de classification* : on ne peut pas rationnellement envisager que l'on apprenne un jour que i_1, i_2, \dots, i_k ne sont pas de l'espèce E mais d'une autre espèce E'.

Il faut ici écarter un possible malentendu : (A PRIORI) est une thèse épistémique, qui dit qu'on peut *savoir a priori* que les exemplaires de l'échantillon d'origine appartiennent à l'espèce qu'ils servent à nommer, mais elle n'implique d'aucune façon la thèse essentialiste selon laquelle ces exemplaires étalons appartiendraient *nécessairement* à leur espèce.

³ S. Kripke, *op. cit.*, p. 124. Kripke reprend ici la définition que la Conférence Générale des Poids et des Mesures donna du terme « mètre » en 1889. Depuis, le terme a été redéfini plusieurs fois, la convention actuellement en vigueur fixant sa référence comme étant la distance parcourue par la lumière dans le vide en 1/299 792 458 secondes.

Kripke soutient en effet que l'aprioricité n'implique pas forcément la nécessité, il y a des énoncés dont la vérité est connue a priori bien qu'ils décrivent des faits contingents, et c'est précisément le cas selon lui de l'énoncé « la barre S mesure 1 m » auquel Kripke compare la définition ostensive des termes d'espèces. Il est vrai a priori mais seulement de façon contingente que S mesure 1 m. En effet, on peut facilement imaginer une circonstance contrefactuelle w dans laquelle, du fait de conditions de température et de pression différentes de celles qui prévalent actuellement, S aurait été légèrement dilatée, disons de 2 mm, et n'aurait donc pas eu la même longueur qu'actuellement. Le terme « mètre » désignant rigidement dans tous les mondes possibles la longueur que S possède dans le monde *actuel*, il s'ensuit qu'on doit décrire w comme un monde où la longueur de S n'aurait pas été 1 m mais 1,002 m⁴. Il est donc contingent que S mesure 1 m bien qu'on sache a priori qu'elle a cette longueur dans le monde actuel.

Considérons à présent l'unique spécimen, appelons-le « Raja », au moyen duquel en 1844 Coenraad Temminck a décrit et nommé pour la première fois le Tigre de Java (*Panthera tigris sondaica*), un cas dans lequel l'échantillon originel se réduit donc à un seul exemplaire. La TCR implique qu'il est vrai a priori que Raja est un tigre de Java. Néanmoins, si l'on suit la comparaison avec le mètre étalon, cela n'implique pas que Raja, en tant que tigre étalon, soit nécessairement un tigre de Java ni même un tigre tout court. À en croire Joseph LaPorte⁵, il y a même de bonnes raisons de penser qu'un individu appartient de façon contingente à son espèce ou sous-espèce actuelle, et si, de son côté, Kripke continue à soutenir que l'appartenance est nécessaire, c'est pour des raisons essentialistes qui sont *indépendantes* de la thèse (A PRIORI). L'essentialisme est une option métaphysique qui n'est pas impliquée par (A PRIORI) et qu'on ne peut donc pas retourner contre elle.

De même, la TCR n'implique pas qu'une espèce inclue nécessairement les exemplaires qui lui servent actuellement d'étalons. Supposons que l'on puisse articuler le baptême du Tigre de Java par Temminck en disant : « Désormais, « *Panthera tigris sondaica* » désignera tous les individus de la même sous-espèce que celui-ci (Raja) ». Cette stipulation n'implique aucunement que l'existence de tigres de Java nécessiterait celle de Raja, des tigres de Java auraient évidemment pu exister sans que Raja voie le jour. Le kripkéen peut facilement en rendre compte en faisant valoir que même si Raja sert à fixer la référence du terme « Tigre de Java » dans le monde actuel, dès lors que l'étalon a accompli son travail, il est hors-jeu d'un point de vue sémantique, un peu comme on jetterait une échelle après usage : le terme désigne rigidement cette sous-espèce, elle et elle seule, sans mention de son étalon actuel, dans tous

⁴ Ajoutons que si dans w « mètre » avait eu sa référence fixée par la longueur que S possède dans *ce monde* w , alors « mètre » dans la bouche des locuteurs de w n'aurait pas désigné la même longueur que « mètre » tel que *nous*, nous l'utilisons, y compris lorsque nous décrivons le monde w .

⁵ J. LaPorte, *Natural kinds and conceptual change*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, p. 52-62.

les mondes possibles où le terme est évalué, y compris dans des mondes où la sous-espèce existe en l'absence de Raja, pensons par exemple à une circonstance où les deux tigres de Java qui sont les parents actuels de Raja ne se seraient jamais rencontrés.

Maintenant qu'on a une vue plus claire de la thèse (A PRIORI) et de ses implications, j'en viens au point qui m'intéresse : utiliser (A PRIORI) comme pierre de touche de la TCR. Les termes d'espèce ont-ils vraiment leur référence fixée par l'ostension d'exemplaires originels ? Y a-t-il des tigres étalons comme il y a un mètre étalon ? Avant de répondre à la question, encore faut-il s'entendre sur les termes dont on parle : s'agit-il de noms *vernaculaires*, et si tel est le cas, sont-ils issus de taxinomies naïves, comme « l'Emouchet⁶ », ou de taxinomies scientifiquement informées, comme « Faucon crécerelle » et « Épervier d'Europe » ? Ou bien veut-on parler des noms *scientifiques* au sens strict, c'est-à-dire des noms dont l'introduction et l'usage sont réglés par des codes de nomenclature scientifique, par exemple le binom latin « *Falco tinnunculus* » qui désigne l'espèce du Faucon crécerelle ? Kripke ne le précise pas, sans doute parce qu'il considère qu'il y a une continuité entre les noms vernaculaires et les noms scientifiques, présumé qui mériterait une discussion à part. Je me cantonnerai ici à la question qui est de savoir si la TCR est vérifiée par les noms issus de la nomenclature zoologique, et plus précisément les noms de taxon de rangs espèce et sous-espèce. Ce test attendu est bizarrement négligé par l'énorme littérature dédiée à la TCR⁷. Pourtant, comme on va le voir, les noms de taxon sont sans doute ce qui s'approche le plus de l'idée que Kripke se fait des termes d'espèce à baptême ostensif.

⁶ Jusqu'à la diffusion massive de guides ornithologiques dans les années 1980, le terme était utilisé par le profane pour désigner trois espèces de rapaces diurnes confondues entre elles, le Faucon crécerelle, l'Autour des palombes et l'Épervier d'Europe.

⁷ À l'exception notable des travaux de David Hull, "Exemplars and scientific change", *Proceedings of the Biennial Meeting of the Philosophy of Science*, n° 2, 1982, p. 479-503, de Cynthia Bolton, "Proper names, taxonomic names and necessity", *Philosophical Quarterly*, vol. 46, n° 183, 1996, p. 145-157, et du débat ouvert plus récemment par Alex Levine concernant le rôle des spécimens type dans la nomenclature zoologique : A. Levine, "Individualism, type specimens, and the scrutability of species membership", *Biology and Philosophy*, vol. 16, 2001, p. 325-338 ; J. LaPorte, "Does a type specimen necessarily or contingently belong to its species?", *Biology and Philosophy*, vol. 18, 2003, p. 583-588 ; M. H. Haber, "How to misidentify a type specimen", *Biology and Philosophy*, vol. 27, 2012, p. 767-784. Signalons enfin en français l'étude très fouillée d'Éric Cléménçon, *La référence dans les sciences de la nature*, thèse de doctorat de philosophie, Aix-en-Provence, Université d'Aix-Marseille 1, 2011.

4. Le principe de typification dans la nomenclature zoologique

Les noms scientifiques de taxon se présentent sous la forme de binoms ou de trinoms latins selon qu'ils désignent des espèces ou des sous-espèces, par exemple « *Panthera tigris* » pour l'espèce du Tigre, et « *Panthera tigris sondaica* » pour le Tigre de Java qui est l'une de ses sous-espèces (aujourd'hui éteinte). L'introduction et l'usage de ces noms obéissent à des règles strictes qui sont systématisées dans le *Code international de nomenclature zoologique*. Or l'article 61 du *Code* énonce un principe, *le principe de typification*, qui semble répondre exactement au rôle référentiel du baptême ostensif chez Kripke :

« Article 61.1. *Énoncé du Principe de Typification*. Tout taxon nominal de l'un des rangs des niveaux famille, genre et espèce a réellement ou potentiellement un type porte-nom. La fixation du type porte-nom d'un taxon nominal fournit *le standard objectif de référence* pour l'application du nom de ce taxon. [...] Quelles que soient les limites qu'un taxon peut avoir selon les zoologistes, ce sont les types porte-nom considérés comme inclus dans ces limites qui servent à déterminer le nom valide du taxon. [...]. Une fois fixés, les types porte-nom sont définitifs et assurent une objectivité permanente à l'application des noms⁸ ».

Le principe stipule que pour chaque taxon nouvellement décrit et nommé, le découvreur doit désigner un type porte-nom ou type nomenclatural. Idéalement, le type n'est pas un échantillon de spécimens mais un spécimen unique, appelé alors « holotype », qui est prélevé sur le terrain, numéroté et conservé dans un musée ou dans la collection d'un laboratoire accessibles à l'étude. Par exemple « USNM 492974 » est le nom de l'individu conservé au US National Museum of Natural History, qui sert d'holotype au Puffin de Bryan *Puffinus bryani*, une espèce d'oiseau de mer découverte en 2011. Ce spécimen constitue selon le *Code* « le standard objectif de référence pour l'application du nom du taxon ». Autrement dit, pour reprendre notre exemple, les usages du nom « *Puffinus bryani* » sont gouvernés par la règle : « *Puffinus bryani* » s'applique à tous les individus de la même espèce que USNM 492974, et rien qu'eux.

Voilà qui rappelle beaucoup un baptême ostensif à la Kripke, à commencer par le contenu descriptif très pauvre de la règle de référence qui se contente de nommer un exemplaire étalon sans rien dire des propriétés de l'espèce – sa phylogénie, son phénotype, sa biologie, etc. – au motif que ce sont des caractérisations « subjectives⁹ » selon le *Code*, c'est-à-dire dépendantes du jugement et donc instables, variant d'un zoologiste à l'autre et au travers du temps. Certes, des éléments de description sont présents au moment du baptême dans la mesure où le *Code* recommande pour chaque espèce nouvellement nommée de joindre également une *diagnose*¹⁰

⁸ International Commission on Zoological Nomenclature, *International Code of Zoological Nomenclature* (ICZN), 4ème édition, 1999. Je souligne.

⁹ ICZN, *op. cit.*, glossaire, « Subjectif ».

¹⁰ ICZN, *op. cit.*, Recommandation 13A.

et une *description*¹¹ : la diagnose énonce les caractères de l'espèce qui permettent de la distinguer des espèces semblables, tandis que la description dresse la liste des traits morphologiques (par exemple les motifs et colorations des différents types de plumes pour un oiseau) et biométriques (la longueur du bec, des tibias, tarsi, etc.) du spécimen type. Néanmoins, le *Code* précise que ces éléments descriptifs ne jouent aucun rôle dans la fixation de la référence du nom d'espèce, qui est entièrement prise en charge par le spécimen type. Un baptême peut ainsi parfaitement réussir en dépit d'une diagnose incorrecte : s'il s'avère que le spécimen type est d'une certaine espèce E tandis que malencontreusement la diagnose reflète plutôt les traits d'une espèce E', le nom introduit fait bien référence à E et non à E'. De même, il n'est pas requis que le spécimen type soit « typique » de son espèce : sa description peut très bien être infidèle à l'espèce qu'il sert à nommer, par exemple en raison d'une ou plusieurs anomalies du spécimen type (albinisme, excroissance anormale au bec, etc.).

L'expulsion de toute description au profit du seul spécimen type dans le processus de fixation de la référence vise à garantir « la stabilité et l'universalité des noms scientifiques¹² ». Deux zoologistes qui ne s'accordent pas sur l'extension d'une espèce – par exemple l'un pense qu'elle recouvre deux populations tandis que l'autre soutient qu'elle ne doit être identifiée qu'à l'une d'elles, les deux populations constituant selon lui deux espèces distinctes – peuvent néanmoins continuer à parler le même langage et à utiliser le nom d'espèce au même sens et selon la même référence dès lors qu'ils s'en tiennent à la règle selon laquelle le nom désigne l'espèce exemplifiée par un certain spécimen type reconnu par tous. De même, le jour où l'on a appris que le Faucon crécerelle *Falco tinnunculus* est en réalité plus apparenté aux perroquets qu'aux autres rapaces diurnes (aigles, buses, vautours, etc.) auxquels on l'associait jusqu'ici, cette révision de la taxinomie n'a pas affecté le sens et la référence du binom latin qui restent inflexiblement déterminés par le spécimen type.

Tout ceci fait dire à David Hull : « Quelle que soit la pertinence de l'analyse de Kripke-Putnam en général, elle décrit adéquatement la façon dont les systématiciens introduisent les noms de taxons biologiques¹³ ». Cette correspondance est d'autant plus étonnante qu'au moment où il forge la TCR, Kripke ne semble pas avoir connaissance de la procédure de typification alors que cette pratique remonte à la fin du XIX^e siècle et qu'elle est codifiée depuis 1961, année de la première édition du *Code*. Si Hull voit juste, on doit donc s'attendre à ce que les noms de taxons vérifient les conséquences de la TCR, et notamment la thèse (A PRIORI). Pour reprendre notre exemple : si l'individu mâle adulte étiqueté USNM 492974 est l'holotype fixant la référence du nom « *Puffinus Bryani* », alors il est vrai a priori que USNM 492974 est un puffin de Bryan, il est impossible d'imaginer que l'expérience nous apprenne un jour que ce spécimen est un oiseau d'une autre espèce que le puffin de Bryan.

¹¹ ICZN, *op. cit.*, §73A-B-C.

¹² ICZN, *op. cit.*, préambule.

¹³ D. Hull, *art. cit.*

5. Le contre-exemple des désignations de néotypes

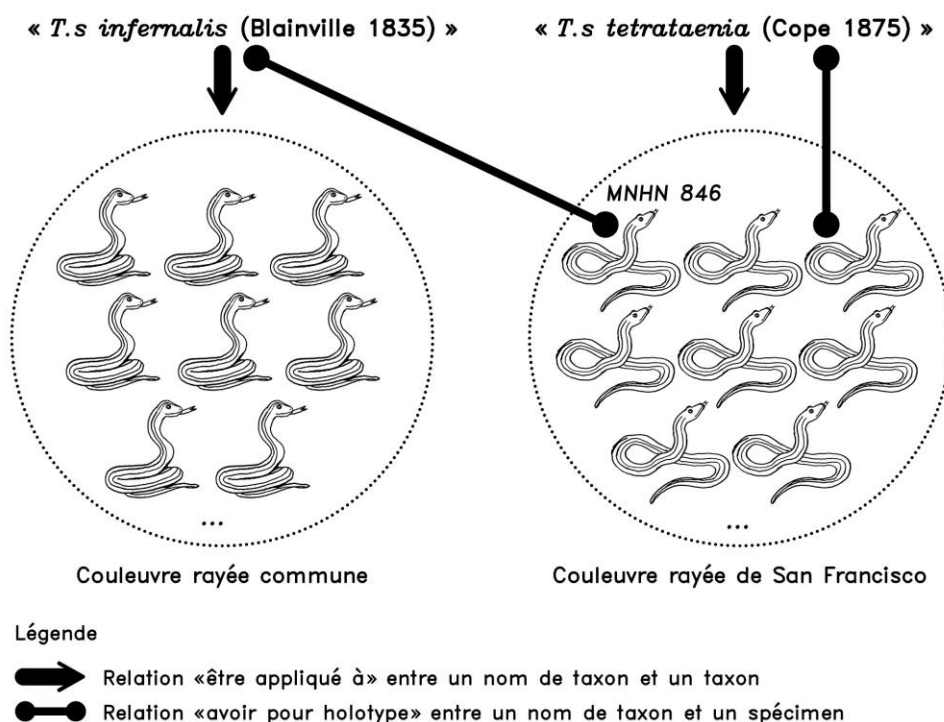
Or il n'est pas sûr que la TCR trouve une confirmation dans les noms de taxons. Il existe en effet une famille de contre-exemples potentiels de la thèse (A PRIORI) dont je voudrais discuter ici. Ils surviennent lorsqu'on découvre que *le spécimen type d'un nom de taxon n'est pas de la même espèce que celle à laquelle on applique habituellement le nom*, ou, pour reprendre les termes du *Code*, lorsqu'il y a un *conflit taxinomique entre le spécimen type et l'usage du nom*. Dans ce genre de cas, on devrait s'attendre, selon Kripke, à ce que l'usage du nom de taxon soit corrigé pour être rendu conforme au spécimen type puisque c'est ce dernier qui fixe la référence et détermine quel usage du nom est correct ou non. Dans la terminologie du *Code*, on aurait alors affaire à une utilisation erronée ou mésusage (*misapplication*)¹⁴ du nom d'espèce. Pourtant, il arrive que la direction d'ajustement soit inversée : plutôt que de corriger l'usage du nom à l'aune du spécimen type, les zoologistes changent le spécimen afin de le conformer à l'usage, comme si l'on avait commis une erreur d'identification (*misidentification*)¹⁵ à l'égard du spécimen lui-même, et que c'était l'usage du nom et toutes les représentations associées qui déterminaient la référence. Non seulement des cas de ce genre ne sont pas rares mais ils sont prévus et réglés par l'article 75.6 du *Code*, qui précise dans quelles conditions il est permis de désigner un nouveau spécimen type, appelé « néotype », afin de maintenir l'usage d'un nom de taxon. En guise de contre-exemple, je partirai de celui que Matthew Haber a mis en avant dans un article récent¹⁶ afin de contester le bien-fondé de la TCR et notamment de la thèse (A PRIORI) en matière de noms de taxon.

Le contre-exemple de Haber porte sur les noms de deux sous-espèces de la Couleuvre rayée *Thamnophis sirtalis*, une espèce de couleuvre nord-américaine. De 1941 jusqu'à 1995, il était d'usage parmi les naturalistes d'utiliser le nom « *Thamnophis sirtalis tetrataenia* » pour désigner la Couleuvre rayée de San Francisco, et « *Thamnophis sirtalis infernalis* » pour désigner la Couleuvre rayée de Californie. La Couleuvre de San Francisco n'existe que dans la péninsule de San Francisco, elle est menacée d'extinction et bénéficie à ce titre de mesures de conservation, tandis que la Couleuvre de Californie est répandue tout le long de la côte californienne à l'exception de la péninsule de San Francisco, et jouit d'un bon état de conservation. En 1995, Boundy et Rossman publient un examen du spécimen étiqueté « MNHN 846 » collecté et décrit par Blainville en 1835, qui sert d'holotype au nom « *T. s. infernalis* ». À la surprise générale, il s'avère que MNHN 846 est en réalité non pas une Couleuvre de Californie mais une Couleuvre de San Francisco. On découvre ainsi qu'il existe un conflit taxinomique entre l'holotype et l'usage du nom : l'holotype de « *infernalis* » est une couleuvre de San Francisco tandis que le nom est appliqué depuis plus de 50 ans à la Couleuvre de Californie.

¹⁴ « Utilisation erronée : Emploi, délibéré ou non, d'un nom dans un sens qui n'est pas correct au regard des dispositions du *Code*, p. ex. en contradiction avec le type porte-nom de ce taxon », ICZN, glossaire, « erronée ».

¹⁵ « Identification erronée : Attribution inexacte d'un spécimen à un taxon particulier », *Ibid.*

¹⁶ M. H. Haber, art. cit.



Ce type de conflit constitue un excellent test de la TCR. En effet, appliquée à ce genre de cas, la TCR conduit à faire deux prédictions, l'une concernant la nature de l'erreur à l'origine du conflit, l'autre concernant la dénomination des taxons.

Tout d'abord, la TCR implique que le conflit entre l'holotype et l'usage du nom est dû à *une erreur d'identification à l'égard non pas de l'holotype mais du taxon*. Pour reprendre la terminologie du *Code*, on aurait affaire à un mésusage plutôt qu'à une erreur d'identification. En effet, d'après la TCR, le nom « *infernalis* » fait référence par définition à la sous-espèce à laquelle appartient l'holotype MNHN 846. Il s'ensuit qu'il est vrai a priori que MNHN 846 est une couleuvre *infernalis*, on ne peut pas se tromper sur l'identité sub-spécifique du spécimen type. En revanche, une erreur d'identification a dû être commise à l'égard du taxon lui-même. En effet, en découvrant que MNHN 846 est en réalité une couleuvre de San Francisco, on devrait découvrir, selon la TCR, que le nom « *infernalis* » désigne en réalité la Couleuvre de San Francisco et on se trompe depuis des dizaines d'années en croyant qu'*infernalis* est la Couleuvre de Californie. La TCR implique donc qu'un grand nombre d'énoncés de la littérature spécialisée sont littéralement faux : il n'est pas vrai qu'*infernalis* occupe toute la côte californienne, elle n'existe en réalité que dans la péninsule de San Francisco ; il n'est pas vrai qu'elle soit une espèce commune, *infernalis* est en réalité menacée d'extinction, etc. Bref, si Kripke voit juste, nous devons corriger notre usage du nom pour

l'ajuster au spécimen type, et procéder à une révision substantielle de l'ensemble des énoncés comportant le nom « *infernalis* » acceptés jusqu'à présent.

La TCR implique une seconde conséquence concernant la dénomination des taxons. On sait que le spécimen MNHN 846 qui sert d'holotype à « *infernalis* » est en réalité une couleuvre de San Francisco, c'est-à-dire un spécimen de la même sous-espèce que le spécimen USNM 21384 qui servait jusqu'ici d'holotype au nom « *tetrataenia* ». Puisque ces spécimens type fixent la référence de leurs noms respectifs selon la TCR, et qu'ils sont de la même sous-espèce, alors les noms « *infernalis* » et « *tetrataenia* » sont des *synonymes* au sens technique du *Code*¹⁷ : ce sont deux noms distincts qui désignent en réalité le même taxon, ici la Couleuvre de San Francisco. En révélant l'identité subsppécifique de l'holotype de « *infernalis* », Boundy et Rossman ont donc découvert que *infernalis* = *tetrataenia*, c'est du moins ce que prédit la TCR. Cela signifie qu'un même taxon, la Couleuvre de San Francisco, porterait deux noms. Or le *Code* énonce, à l'article 23.1, le *Principe de priorité* qui stipule que lorsqu'il est avéré qu'un taxon porte plusieurs noms, on ne doit conserver que le nom le plus ancien, et il se trouve que le nom « *infernalis* » a été assigné dès 1835, soit 40 avant « *tetrataenia* ». La TCR combinée au principe de priorité devrait donc conduire à éteindre l'usage du nom « *tetrataenia* » au profit exclusif de « *infernalis* » pour désigner la Couleuvre de San Francisco. Autrement dit, on devrait s'attendre à un transfert complet de l'usage de « *infernalis* », de la Couleuvre de Californie vers la Couleuvre de San Francisco. On réaliserait du coup que la Couleuvre de Californie ne possède aucun nom scientifique : il faudrait donc la baptiser, si possible en réactivant un des anciens noms (s'il y en a) qui a servi à la nommer par le passé et dont l'usage s'est perdu depuis.

Nous avons décrit ce qui *aurait dû* se produire selon la TCR. Or la réaction des zoologistes a été l'inverse.

Suivant une proposition de Barry et Jennings¹⁸, la Commission Internationale de Nomenclature Zoologique a en effet décidé de changer l'holotype plutôt que de corriger l'usage actuel des noms : le spécimen MNHN 846 de Couleuvre de San Francisco qui était assigné jusqu'ici au nom « *infernalis* » a été abandonné et remplacé par un néotype, c'est-à-dire un nouveau spécimen type, appartenant à la sous-espèce de la Couleuvre de Californie, conformément à l'usage du nom¹⁹. Cela semble montrer que, du point de vue des zoologistes,

¹⁷ ICZN, *op. cit.*, glossaire, « synonyme ».

¹⁸ S. J. Barry & M. R. Jennings, "Case 3012. *Coluber infernalis* Blainville, 1835 and *Eutaenia sirtalis tetrataenia* Cope in Yarrow, 1835 (currently *Thamnophis sirtalis infernalis* and *T. s. tetrataenia*; Reptilia, Squamata): proposed conservation of the subspecific names by the designation of a neotype for *T. s. infernalis*", *Bulletin of Zoological Nomenclature*, vol. 55, n° 4, 1998, p. 224-228.

¹⁹ International Commission on Zoological Nomenclature, "Opinion 1961. *Coluber infernalis* Blainville, 1835 and *Eutaenia sirtalis tetrataenia* Cope in Yarrow, 1835 (currently *Thamnophis sirtalis infernalis* and *T. s.*

l'erreur d'identification a été commise non pas à l'égard du taxon mais à l'égard du spécimen type ; dans la terminologie du *Code* il y aurait erreur d'identification plutôt que mésusage. Selon cette interprétation, *infernalis* est bien la sous-espèce à laquelle on pensait, à savoir la Couleuvre de Californie, mais on s'est trompé sur la sous-espèce à laquelle appartient son holotype : MNHN 846 étant en réalité une couleuvre de San Francisco, il suit que ce spécimen n'est pas une couleuvre *infernalis*, et il faut le remplacer par un spécimen type appartenant à la bonne sous-espèce. La TCR semble donc être prise en défaut. Premièrement, un nom de taxon n'a pas sa référence fixée par un spécimen type : le nom « *infernalis* » fait référence à la Couleuvre de Californie quand bien même son holotype est une couleuvre de San Francisco. Deuxièmement, notre jugement concernant le spécimen type n'est pas immunisé à l'encontre de l'erreur de classification, il n'est pas vrai a priori que le spécimen tombe dans l'extension du nom de taxon auquel il est attaché, l'erreur empirique est toujours possible : on a découvert que MNHN 846, l'holotype de « *infernalis* », n'est pas une couleuvre *infernalis*, mais une couleuvre *tetrataenia*. Enfin, aucune des modifications de l'usage des noms prédites par la TCR n'a été observée. Comme on l'a vu, il semble que les deux noms fassent référence à leurs sous-espèces respectives en dépit de l'erreur d'holotype. On n'est donc pas, semble-t-il, dans un cas de synonymie de noms de taxon qui exigerait de modifier leur usage. De fait, la pratique de dénomination est restée en l'état : à l'heure actuelle, les couleuvres de Californie et de San Francisco sont toujours appelées respectivement « *Thamnophis sirtalis infernalis* » et « *Thamnophis sirtalis tetrataenia* », et les énoncés où figurent ces noms n'ont pas été révisées dans la littérature spécialisée.

Le cas des couleuvres nord-américaines, et plus généralement tous les cas dans lesquels un conflit taxinomique entre le spécimen type et l'usage d'un nom est résolu par la désignation d'un néotype, semblent donc constituer des contre-exemples à la TCR. Selon moi, ces apparences sont trompeuses. Je tâcherai de montrer que loin d'infirmer la TCR, ces cas ne font au contraire que la confirmer. Pour ce faire, je ne contesterai pas les faits de nomenclature rapportés ici, mais bien plutôt la façon dont Haber les interprète du point de vue de la théorie de la référence. La raison principale qui m'amène à rejeter l'interprétation de Haber est qu'elle ne rend pas compte des nombreux cas de conflits taxinomiques qui sont similaires à celui des couleuvres américaines mais qui se résolvent conformément à ce que prédit la TCR. Le problème n'est donc pas tant que la TCR connaît des contre-exemples mais que les exemples tirent dans des directions opposées. Il nous faut donc chercher une interprétation qui rendent ces data cohérents entre eux.

tetrataenia; Reptilia, Serpentes): subspecific names conserved by the designation of a neotype for *T. s. infernalis*”, *Bulletin of Zoological Nomenclature*, vol. 57, n° 3, 2000, p. 191-192.

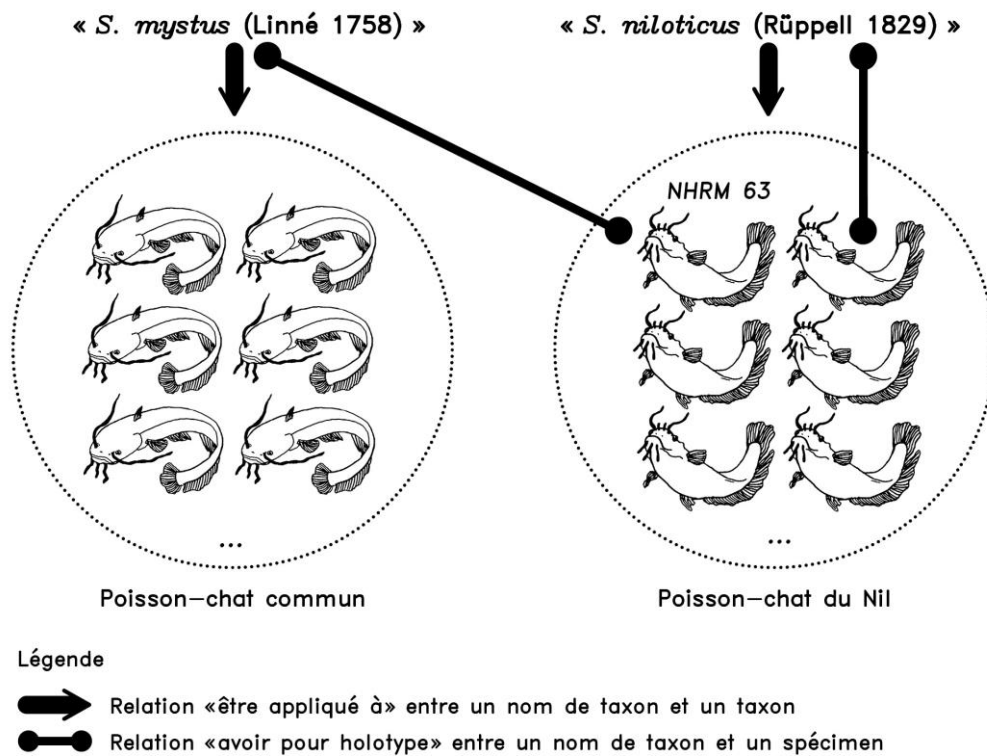
6. Le cas des poissons-chats africains : une confirmation de la TCR

Parmi les nombreux cas de résolution de conflit entre spécimen type et usage qui sont favorables à la TCR, je discuterai ici celui des poissons-chats africains.

Jusqu'au début des années 1990, l'usage dans la communauté des ichtyologues était d'appliquer les noms « *Schilbe mystus* » et « *Schilbe niloticus* » à deux espèces de poissons-chats africains : « *mystus* » pour désigner une espèce largement répartie dans toute l'Afrique à l'exception de l'Afrique du Nord, et « *niloticus* » pour désigner une espèce présente dans le Bassin du Nil. Ces espèces n'ayant pas de noms vernaculaires attitrés en français, je les appellerai respectivement le « Poisson-chat commun » et le « Poisson-chat du Nil ».

Dans un article paru en 1990, De Vos et Skelton révèlent que l'holotype du nom « *mystus* », spécimen utilisé par Linné lui-même dans sa description de l'espèce en 1758, n'est pas un poisson de la même espèce que celle à laquelle on applique habituellement le nom²⁰. Il s'avère en effet que l'holotype NHRM 63 attaché au nom « *mystus* » est un poisson-chat du Nil alors que le nom est appliqué depuis des décennies au Poisson-chat commun. On a donc affaire ici à un cas de conflit entre le spécimen type et l'usage du nom qui est tout à fait similaire à celui des couleuvres américaines. Or sa découverte a suscité une réaction de la part des zoologistes qui est en parfaite conformité avec ce que prédit la TCR.

²⁰ L. De Vos & P. Skelton, "Name changes for two common African catfishes. Rehabilitation of *Schilbe intermedius* Rüppell, 1832 (Siluriformes, Schilbeidae)", *Cybium*, vol. 14, n° 4, 1990, p. 323-326.



Tout d’abord, De Vos et Skelton, suivis par la Commission de Nomenclature, ont considéré que le conflit venait d’une *erreur d’identification à l’égard du taxon et non pas du spécimen type*. Autrement dit, le cas a été compris d’emblée comme un cas de mésusage du nom plutôt que d’identification erronée du spécimen. En effet, constatant que l’holotype NHRM 63 attaché au nom « *mystus* » est un poisson de la même espèce que l’holotype attaché à « *niloticus* » – ces spécimens sont tous les deux des poissons-chats du Nil –, De Vos et Skelton ont conclu de la conspécificité des holotypes à l’identité des espèces elles-mêmes : *mystus* est en réalité *niloticus*. Dans leur article, les deux noms sont ainsi qualifiés de « synonymes » au sens du *Code*, c’est-à-dire comme des noms désignant le même taxon, ici le Poisson-chat du Nil²¹. On s’est donc trompé sur le taxon et non sur le spécimen type : l’holotype NHRM 63 du nom « *mystus* » est bien un poisson *mystus*, mais l’espèce *mystus* n’est pas celle à laquelle on pensait : *mystus*, c’est le Poisson-chat du Nil et non le Poisson-chat commun. On a là une confirmation de la TCR : le spécimen type fixe la référence du nom auquel il est attaché, au sens fort où il est exclu a priori qu’il puisse y avoir un conflit entre l’espèce nommée et l’espèce du spécimen étalon. Considérant qu’il y avait méprise sur l’espèce et non sur l’holotype, les zoologistes n’ont donc pas envisagé de remplacer NHRM 63 par un néotype. Ils ont procédé au contraire à une révision des énoncés contenant le nom « *mystus* » acceptés jusqu’ici. L’usage du nom s’est donc ajusté au spécimen type, et non

²¹ L. De Vos & P. Skelton, art. cit., p. 324.

l'inverse. La liste rouge IUCN des espèces menacées a ainsi modifié sa description de *mystus* pour la faire correspondre aux faits connus concernant le Poisson-chat commun, et il en va de même de la littérature spécialisée.

Enfin, le cas des poissons-chats africains vérifie la seconde prédiction de la TCR, concernant la dénomination des taxons. Considérant que leur découverte revenait à découvrir l'identité *mystus = niloticus*, De Vos et Skelton en ont conclu qu'une même espèce, le Poisson-chat du Nil, portait deux noms, et ont donc invoqué le principe de priorité afin d'abandonner l'usage du nom le plus récent, le nom « *niloticus* » introduit en 1829 par Rüppell, au profit du nom le plus ancien, le nom « *mystus* » introduit en 1758 par Linné. Il en a résulté un transfert complet de l'usage du nom « *mystus* », du Poisson-chat commun vers le Poisson-chat du Nil. Du même coup, le Poisson-chat commun n'avait plus de nom. De Vos et Skelton ont donc réactivé un ancien nom de cette espèce, « *Schilbe intermedius* » introduit par Rüppell en 1832 à partir d'un spécimen de Poisson-chat commun, et c'est ce nom qui est utilisé aujourd'hui pour désigner l'espèce.

Récapitulons : nous avons examiné deux types de scénarios qui pointent dans des directions opposées. Le cas des couleuvres américaines semble infirmer la TCR, tandis que celui des poissons-chats africains semble au contraire la confirmer. Comment réconcilier ces données ? Je me propose de résoudre cette contradiction apparente à l'aide d'une célèbre distinction forgée par Kripke dans un tout autre contexte : celle entre *le référent conventionnel et le référent du locuteur*. Armé de cette distinction, j'espère pouvoir montrer que les deux types de scénarios constituent des confirmations de la TCR²².

7. Référent d'usage et référent conventionnel des noms d'espèce

Commençons par rappeler la distinction, usuelle depuis Kripke, entre référent du locuteur et référent conventionnel ou sémantique d'un terme singulier. Imaginons qu'un matin, en allant à la boulangerie, je tombe sur un voisin de quartier qui se trouve être le sosie d'Alain Delon. Persuadé qu'il s'agit du célèbre acteur, je vous dis :

(1) Ce matin, j'ai croisé Alain Delon à la boulangerie.

²² S. Kripke, "Speaker's reference and semantic reference", *Midwest Studies in Philosophy*, vol. 2, n° 1, 1977, p. 255-276. Le contenu de la section suivante et notamment la résolution des contre-exemples de Haber au moyen de la distinction kripkéenne entre référent conventionnel et référent du locuteur, est tiré d'une conférence que j'ai présentée au *Workshop de philosophie des sciences* de Rennes, 23-24 mai 2013. Jerzy Brzozowski a par la suite développé la même idée dans la section §4.2 de son article "Biological taxon names are descriptive names", *History and Philosophy of the Life Sciences*, vol. 42, n° 3, 2020, p. 1-25.

L'énoncé (1) est faux, sans ambiguïté. En effet, en proférant le nom « Alain Delon », j'ai l'intention de l'utiliser au sens où tout le monde l'entend afin de désigner son référent conventionnel. Or comme le célèbre acteur est le porteur conventionnel du nom et que ce n'est pas lui que j'ai rencontré mais quelqu'un d'autre, l'énoncé que j'asserte est faux. Mais imaginons que par la suite vous et moi croisons régulièrement le sosie et que, tout comme moi, vous soyez persuadé qu'il s'agit d'Alain Delon. Nous prenons l'habitude de désigner le sosie au moyen du nom de l'acteur. Un jour, j'aperçois le sosie en train de repeindre la façade de sa maison, et je vous dis :

(2) Regarde, Alain Delon repeint la façade de sa maison.

Cette fois la question de savoir si mon assertion est vraie appelle une réponse plus nuancée. En un sens, l'énoncé (2) est tout aussi faux que (1) car, dans la terminologie de Kripke, je conserve l'*intention générale* de désigner le référent conventionnel du nom. Comme l'acteur conventionnellement désigné par le nom n'est pas en train de peindre une façade ce jour-là, l'énoncé est littéralement faux. Mais en plus de cette intention référentielle générale, je manifeste ce que Kripke appelle une intention référentielle *spécifique* : j'utilise le nom « Alain Delon » afin de désigner *cet homme-là que vous et moi connaissons bien de vue*, un certain voisin de quartier que nous pouvons identifier perceptivement indépendamment du nom. Bien sûr, comme je suis persuadé que mon voisin est Alain Delon, je crois que mon intention spécifique et mon intention générale convergent vers la même cible, mais il se trouve que je me trompe. Il en résulte que mon assertion communique deux contenus : en raison de mon intention générale, ce que je dis littéralement est une proposition fautive à propos d'Alain Delon, le référent conventionnel du nom, mais en raison de mon intention spécifique, je communique pragmatiquement une seconde proposition²³, qui est vraie celle-ci, à propos de mon voisin de quartier qui constitue le référent du locuteur.

Lorsqu'il y a méprise sur l'identité du référent conventionnel d'un nom, on doit donc distinguer entre le référent sémantique, qui fait l'objet de l'intention générale du locuteur, et le référent du locuteur, qui fait l'objet de son intention spécifique, ce qui amène à distinguer deux types de propositions communiquées au moyen du nom : d'une part, ce qui est dit littéralement à propos du référent conventionnel, d'autre part, ce qui est communiqué pragmatiquement à propos du référent du locuteur. Selon moi, tous les cas de conflit taxinomique entre l'usage d'un nom de taxon et son spécimen type doivent justement être compris comme des cas de divergence entre le référent conventionnel et le référent du locuteur.

²³ Sur la distinction entre ce qui est dit, ou proposition sémantiquement exprimée, et ce qui est pragmatiquement communiqué, encore appelé « implicature », voir les travaux pionniers de Paul Grice, *Studies in the way of words*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1989, part I "Logic and conversation".

Voici donc mon interprétation du cas des couleuvres américaines. En vertu du principe de typification, le référent conventionnel du nom « *T. s. infernalis* » est bien la sous-espèce à laquelle appartient le spécimen type associé au nom, c'est-à-dire la Couleuvre de San Francisco. Toutefois, les naturalistes ont identifié à tort le référent conventionnel du nom à une autre sous-espèce qu'ils reconnaissent directement sur le terrain, indépendamment du spécimen type, à savoir la Couleuvre de Californie. Comme elle fait l'objet d'une intention référentielle spécifique, la Couleuvre de Californie constitue le référent d'usage ou référent des locuteurs du nom « *infernalis* ». Haber se trompe donc sur la nature du conflit : il s'agit d'un conflit non pas entre le spécimen type et le taxon nommé, mais entre le taxon qui est le porteur conventionnel du nom et le taxon qui est le référent d'usage. En découvrant la véritable identité du spécimen type, on a donc découvert que l'usage actuel du nom « *infernalis* » divergeait de sa signification conventionnelle fixée par la procédure de typification. Cela signifie que bon nombre des énoncés assertés jusqu'ici au moyen du nom « *infernalis* » expriment des faussetés littérales à propos de la Couleuvre de San Francisco, par exemple l'énoncé « *Infernalis* est une espèce non menacée et bien distribuée ». Toutefois, ces assertions n'auront pas été vaines puisqu'en vertu de leur intention référentielle spécifique, les locuteurs ont réussi à communiquer pragmatiquement des propositions vraies à propos de la Couleuvre de Californie.

Cette interprétation me semble confirmée aussi bien par les articles publiés lors de la désignation du néotype du nom « *infernalis* » que par le texte du *Code*. Ainsi, lorsque Barry et Jennings publient leur proposition d'assigner un néotype à « *infernalis* », leur objectif est d'« éliminer la synonymie »²⁴ entre les noms « *infernalis* » et « *tetrataenia* ». En parlant de « synonymie », ces auteurs reconnaissent donc que les deux noms réfèrent conventionnellement au même taxon, à savoir la Couleuvre de San Francisco, comme le prédit la TCR. De son côté, l'article 75.6 du *Code*, que les auteurs invoquent pour désigner un néotype, n'envisage nullement qu'il puisse y avoir un conflit entre l'espèce d'un spécimen type et l'espèce qui porte le nom. Selon le *Code*, les protagonistes du conflit sont, d'un côté l'espèce à laquelle le nom est assigné *via* un spécimen type, et de l'autre l'espèce qui fait l'objet de ce que le *Code* appelle *l'usage prédominant (prevailing usage)* du nom. Le *Code* entend par là l'usage déviant mais régulier, durable et non ambigu d'un nom d'espèce, la condition de prévalence étant fixée à un usage dans « au moins 25 travaux, publiés par au moins 10 auteurs au cours des 50 ans immédiatement précédents, et couvrant une période d'au moins 10 ans²⁵ », ce que vérifie l'usage actuel de « *infernalis* ». Le propos de l'article 75.6 est donc de régler les cas de divergence entre le référent conventionnel d'un nom d'espèce, fixé par la procédure de typification, et son référent d'usage.

²⁴ S. J. Barry & M. R. Jennings, art. cit., p. 226

²⁵ ICZN, *op. cit.*, § 75.6

Dans la plupart des cas, l'usage est corrigé à l'aune du référent conventionnel. C'est ce qui s'est passé dans le cas des poissons-chats africains : « *mystus* » ayant sa référence conventionnelle fixée par un spécimen étalon appartenant à l'espèce du Poisson-chat du Nil, l'usage déviant qui consistait à utiliser ce nom pour désigner le Poisson-chat commun a été supprimé, et le nom est désormais utilisé exclusivement pour désigner le Poisson-chat du Nil. Mais dans certains cas, le *Code* autorise qu'on puisse procéder à un nouveau baptême qui change la signification conventionnelle d'un nom d'espèce afin de sauvegarder l'usage prédominant même lorsque celui-ci est déviant. Cela se produit lorsque la correction de l'usage pourrait entraîner chez les utilisateurs non taxinomistes des confusions dommageables à la conservation de l'espèce. Pensons au fait que la littérature des naturalistes et des biologistes de la conservation (guides, atlas, études d'impact, etc.), les documents de sensibilisation auprès du grand public et les textes légaux concernant la protection de la rarissime Couleuvre de San Francisco utilisent pour désigner cette sous-espèce non pas le nom « *infernalis* », qui est appliqué à tort à la Couleuvre de Californie, mais le nom « *tetrataenia* ». Si, comme cela avait été envisagé de prime bord, on avait décidé de corriger l'usage prédominant en remplaçant toutes les occurrences du nom « *tetrataenia* » par celles du nom « *infernalis* », la force d'inertie de l'usage chez les non-taxinomistes aurait à coup sûr entravé les mesures de conservation dont bénéficiait jusqu'ici la Couleuvre de San Francisco, au profit de la Couleuvre de Californie, une sous-espèce commune qui n'en a pas spécialement besoin²⁶.

En assignant au nom « *T. s. infernalis* » un nouveau spécimen type appartenant à la sous-espèce commune et non plus à la sous-espèce menacée, la Commission a donc décidé de changer le référent conventionnel du nom de taxon, et par là même sa signification conventionnelle. Il s'ensuit que l'énoncé « le spécimen MNHN 846 est de la sous-espèce *infernalis* » qui autrefois était vrai, est devenu faux. Cela contredit-il la TCR ? Nullement. C'est un fait trivial qu'on peut changer la valeur de vérité de n'importe quel énoncé en changeant la signification de l'une de ses parties. Même une instance de tautologie comme « Pierre est un philosophe ou Pierre n'est pas un philosophe » pourrait devenir fausse si nous décidions que le connecteur « ou » signifie désormais la conjonction plutôt que la disjonction. Il n'en demeure pas moins que cet énoncé est vrai a priori étant donné ce que « ou » signifie en français. Il en va de même des noms de taxon : tant que les taxinomistes ne changent pas explicitement la règle selon laquelle le nom « *infernalis* » a pour holotype MNHN 846, il est vrai a priori que MNHN 846 est une couleuvre *infernalis*, conformément à ce que prédit la TCR.

²⁶ La conservation est le principal argument motivant la décision prise par la Commission de désigner un néo-type pour « *T. s. infernalis* » afin de conserver l'usage prédominant. Voir International Commission on Zoological Nomenclature, art. cit., p. 191-192.

8. Conclusion

J'ai tâché de montrer que les noms scientifiques de taxon vérifient l'hypothèse de Kripke selon laquelle la référence d'un terme d'espèce est fixée par un ou plusieurs spécimens type, au sens fort où il est vrai a priori que ces spécimens appartiennent à l'espèce qu'ils servent à nommer. Il y a donc un tigre étalon au même titre qu'il y a un mètre étalon. Je terminerai néanmoins en apportant une sérieuse restriction à la portée de l'hypothèse de Kripke. En effet, il y a de bonnes raisons de penser que la TCR est vérifiée exclusivement par les noms scientifiques de taxon, c'est-à-dire les noms latins internationaux dont l'usage est réglé par un code de nomenclature. Contrairement à ce que suggère Kripke, il ne me semble pas que la TCR puisse être étendue aux noms de taxon des langues vernaculaires, comme « La Couleuvre rayée de Californie », ni a fortiori aux termes d'espèce issus des taxinomies naïves comme « L'Émouchet », précisément parce que l'usage de ces termes n'est pas réglé par un code qui accorde une autorité référentielle au baptême ostensif d'origine. On sait par exemple que le baptême à l'origine de l'usage d'un nom propre ordinaire n'a aucune priorité pour déterminer la référence de ses usages subséquents. Une méprise sur l'identité de l'objet nommé peut toujours survenir et donner lieu à un usage qui est tout d'abord déviant, mais qui, en devenant massif et durable, en vient à se conventionnaliser et à changer la référence du nom. Comme le rappelle Gareth Evans²⁷, c'est suite à une méprise des navigateurs portugais que le nom « Madagascar » en est venu à désigner l'île connue aujourd'hui sous ce nom alors qu'il désignait avant le XVI^e siècle une partie de la côte orientale de l'Afrique. Or ce qui est arrivé au nom « Madagascar » peut se produire pour n'importe quel nom vernaculaire d'espèce : il n'y a rien qui garantisse a priori que l'espèce qui porte actuellement le nom soit la même que celle qui était exemplifiée lors du baptême d'origine. En revanche une telle garantie existe dans le cas des noms scientifiques de taxon dans la mesure où leur référence est stabilisée par un code de nomenclature qui accorde une priorité au baptême d'origine. Non seulement nul zoologiste n'est censé ignorer le *Code* mais celui-ci recommande en outre de mentionner l'auteur et la date du baptême après chaque première occurrence d'un nom de taxon dans une publication, par exemple « *Schilbe intermedius* Rüppell 1832 », renvoyant ainsi implicitement au spécimen type originel. De la sorte, tout usage du nom, aussi éloigné soit-il du baptême d'origine, manifeste dans sa forme même l'intention de s'y conformer, et c'est ce caractère vivace de la convention d'origine qui empêche qu'un usage déviant mais devenu prédominant se conventionnalise et change la référence. Les noms scientifiques de taxon jouissent ainsi d'une stabilité référentielle unique parmi les noms, stabilité à laquelle seule une autre convention, prévue par le *Code*, peut mettre fin en désignant un nouveau spécimen type.

²⁷ G. Evans, "The causal theory of names", *Proceedings of the Aristotelian Society*, suppl. vol. 47, 1973, p. 187-2008.